

SBS Newsletter

Dans ce numéro :

Conseil & AG de SBS	1
Séminaire national - Autriche	2
Rapport de Ernst & Young	3
Séminaire national - Riga	4
SBS promeut le Guide 17	5
Inclusion des besoins des PME par les auteurs	5
Réunions européennes stratégiques	6
Modellage de l'information de construction	6
CEN BT accepte le modèle final pour l'Annexe ZA	7
SBS participe au CENELEC BT	7
Group de conseils: produits de protection incendie	8
Services, brevets, ascenseurs	8
BIM: nouvel expert des SBS	9
Nouvelles techniques :	10
→ Bois	
→ Cheminées	
→ Meubles	
→ eIDAS	
→ Portes internes	
→ Ascenseurs	
→ DPR (RPD)	

Les réunions du conseil d'administration et de l'assemblée générale de SBS

Le 27 mai, la première réunion d'assemblée générale de SBS et la deuxième du conseil d'administration de SBS de 2015 ont eu lieu, accueillies par l'organisation membre de SBS, APCMA. Les discussions de la réunion du conseil d'administration de SBS se sont notamment focalisées sur la tâche de coordination de SBS et de ses méthodes pour assurer les livrables liées à la nomination et à la participation des experts de SBS dans les comités techniques des trois Organisations européennes de normalisation (CEN, CENELEC et ETSI) ainsi que de l'Organisation internationale pour la normalisation (ISO). Dans ce cadre de travail, le retrait des trois experts précédemment nommés suite à d'autres obligations professionnelles a été annoncé – Mogens Kjeldal pour le CEN TC 144 WG1 (Exigences générales de sécurité pour les tracteurs et les appareils de l'agriculture et la foresterie), Panagiotis Dimitropoulos pour le CEN TC225 (Technologies d'identification automatique et de capture d'informations) et Philippe Berodis pour le CEN TC369 (Bougies). Cependant, SBS a nommé des experts dans trois autres TC afin de maintenir son champ de représentation au niveau des OEN :

- ◆ Eric Drésin, Directeur à l'Organisation européenne des entrepreneurs ruraux et de l'agriculture (CEETAR) remplacera Mr Kjeldal dans le CEN TC 144 WG1 afin de maintenir la présence de SBS dans le domaine de la machinerie.
- ◆ Philippe Moretto, expert de SBS au CLC TC5 WG1 étendra son domaine de travail au ETSI TC SES SCN afin d'améliorer la défense des intérêts des PME dans un TC supplémentaire traitant du Mandat 496 de la CE qui a été publiée en 2011 et adressée au CEN, au CENELEC et à l'ETSI afin de développer des normes concernant l'industrie spatiale.

- ◆ Guido Sabatini, chargé de normalisation à l'EBC (membre du consortium de SBS) et ingénieur technique de formation, représentera les intérêts des PME jusqu'à la fin 2015 dans le tout nouveau CEN TC 442 (Modélisation de l'information de construction) initié par le CEN BT plus tôt dans l'année et commençant le travail à partir de septembre 2015.

Les membres du conseil d'administration de SBS ont aussi initié les discussions sur le prochain programme de travail de SBS avec la Commission européenne pour 2016. Des discussions plus approfondies auront lieu à la prochaine réunion du conseil d'administration de SBS en octobre de cette année.

Suite à la réunion du conseil d'administration de SBS, l'assemblée générale a accepté la formulation d'un changement dans les statuts de SBS en ce qui concerne le droit d'entrée des associations de PME des Etats membres de l'AELE et des pays membres candidats. Ce changement était déjà opérationnel depuis le 1er Janvier 2015 suite à la dernière réunion de l'assemblée générale le 11 décembre 2014.

En plus de la réunion de l'assemblée générale du conseil d'administration de SBS, un groupe de travail sur les règlements internes a été formé comprenant les représentants des organisations membres de SBS : APCMA, CNA, Confartigianato Imprese, EBC, ECAP, PIN-SME, WKÖ et ZDH. Le groupe de travail sur les règlements internes est ouvert à tous les membres de SBS et a été mandaté pour renforcer la performance d'efficacité de l'association en travaillant sur un lot de règlements internes pour l'association.

Le premier séminaire national de SBS sur la normalisation pour les PME

La Chambre de commerce autrichienne (WKÖ) et SBS ont co-organisé le premier des cinq séminaires nationaux le 27 avril à Vienne. Sous le nom « La normalisation stratégique de succès – La coopération et la participation des PME dans le cadre global » (« Erfolgskonzept Normung: Mitwirkung und Mitbestimmung der KMU im globalen Umfeld »), le séminaire national a rassemblé 39 représentants d'associations autrichiennes de professionnels et d'entrepreneurs pour en apprendre plus sur le rôle de SBS dans le Système européen de normalisation et discuter de l'importance des normes dans le marché interne européen.

La chargée de politique économique de WKÖ, Regina Michelitsch, a accueilli les participants du séminaire et a animé l'événement. Le directeur du département fédéral de l'artisanat de WKÖ, Reinhard Kainz, et le chef du département de politique économique de WKÖ, Christoph Schneider, ont donné un discours d'accueil dans lequel tous deux ont souligné l'importance des normes et le besoin de les utiliser dans un cadre de travail raisonnable et intelligent sans créer un poids supplémentaire pour les PME. Par la suite, le chargé de normalisation de SBS, David Pluskota, a présenté le travail et les activités de SBS ainsi que le fonctionnement du Système européen de normalisation dans le cadre de travail des mandats de normalisation publiés par la Commission européenne et l'implication de SBS dans le processus. Le directeur pour le développement des normes de l'ASI, Karl Grün, a fait une présentation excellente sur le processus

d'ébauche des normes et a mis en avant les outils et les mesures mises en place par l'Institut autrichien des normes (ASI – Austrian Standards Institute) afin d'aider les PME à s'impliquer dans le processus et leur offrir un meilleur accès aux normes – un outil déjà utilisé par plus de 20 000 entrepreneurs autrichiens.

La session de l'après-midi du séminaire proposait un aperçu intéressant des entrepreneurs de PME et des experts techniques en ce qui concerne les normes. L'entrepreneur et installateur sanitaire et de HVAC (chauffage, ventilation, air-conditionné), Michael Mattes, a présenté son expérience professionnelle sur l'accès à l'information et aux normes et à l'utilisation des normes dans son travail journalier. L'entrepreneur et consultant, Franz Schmid, s'est chargé plus spécifiquement des normes au niveau national dans le domaine de protection contre la corrosion. L'expert en tourisme de SBS, Christian Vanik, a présenté son travail et son expérience de terrain et ses stratégies en tant qu'expert directement impliqué dans le processus d'ébauche des normes au niveau du comité technique. Finalement, Reinhard Kainz et Christoph Schneider ont couvert l'importance d'impliquer les PME dans le processus d'ébauche des normes et de manière plus importante sur la maxime que les normes devraient toujours être utilisées avec précaution et ne jamais couper court à la capacité d'innovation des PME.

Compte-rendu indépendant du Système européen de normalisation - Compte-rendu Ernst & Young

La Commission européenne a publié le compte-rendu indépendant du système européen de normalisation le 4 mai 2015. Le compte-rendu indépendant a été préparé par la société de conseil Ernst & Young pour la Commission européenne afin de fournir une évaluation primaire du Système européen de normalisation suite à l'entrée en vigueur du Règlement (EU) 1025/2012 il y a trois ans. SBS a eu l'occasion de participer à cet exercice d'évaluation en étant impliqué dans trois études de cas, notamment concernant les TIC, la suprématie de la normalisation internationale et l'inclusion des Organisations de l'Annexe III dans le Système européen de normalisation.

SBS accueille les recommandations faites dans le compte-rendu indépendant notamment en ce qui concerne plus de soutien à la compétitive des entreprises européennes en assurant mieux la « participation des PME dans le développement et l'utilisation des normes » et une meilleure « implication et participation des Organisations de l'Annexe III dans la normalisation » tel qu'en leur fournissant « avec des droits appropriés (en particulier, un droit d'appel renforcé) » et en assurant « leur valeur ajoutée à la normalisation (...) reflétée pour les livrables européennes développées au niveau international ». Le compte-rendu indépendant souligne les barrières pour les PME à leur participation à la normalisation et conseille fortement d'aborder ces questions. SBS apprécie le rapport et est ravi de noter que son feedback soit intégré dans le compte-rendu indépendant et que les problèmes au détriment des PME au sein du Système européen de normalisation ont été pris en compte et mis en avant. Toutefois, SBS note aussi avec regret que la suggestion commune des Organisations de l'Annexe III d'appeler à la création d'une catégorie spécifique de partenariat n'a pas été intégrée dans le compte-rendu indépendant.

Néanmoins, le compte-rendu indépendant reflète dans l'ensemble les questions dont se soucient le plus SBS et les autres organisations de l'Annexe III en ce qui concerne la représentation de leurs groupes d'intérêts spécifiques.

Une table ronde publique avec les parties prenantes du système européen de normalisation sera organisée par la Commission européenne le 1er Juillet.

SBS a organisé son deuxième séminaire national à Riga

Le 4 juin à Riga, SBS a organisé son deuxième séminaire national sur les PME impliquées dans la normalisation, hébergé par le membre de l'EBC, la LBA (Latvian Builders Association – l'association lettone des entrepreneurs du bâtiment) en coopération avec le LVS (Latvian Standardisation Bureau – le bureau letton de normalisation) et le Ministère letton de l'économie. Le séminaire faisait partie du programme officiel de la Présidence lettone de l'UE pour la semaine de la construction. Il a dès lors traité le sujet d'une perspective sectorielle spécifique, touchant des questions telles que la mise en œuvre de la réglementation sur les produits de la construction, le débat des bâtiments durables et la contribution de la normalisation et de la mise en œuvre des Eurocodes dans les pays baltiques.

Plus de 30 entrepreneurs ont assisté à la réunion siégée par le Président de la LBA Normund Grinbergs et ouverte par le chef d'unité député de la CE Hein Bollens qui a salué le bon travail de SBS. Le Secrétaire général de l'UEAPME Peter Faross a présenté une vue d'ensemble générale de la position des PME envers l'importance économique de la normalisation, a expliqué le rôle concret de SBS dans le système de normalisation et a mis en avant le fait que SBS compte sur ses membres nationaux en vue d'efforts communs. Le Directeur du LVS, Ingars Pilmanis, a présenté le rôle du LVS et des comités miroirs et a souligné l'augmentation potentielle de la participation des PME suite à un site web de consultation ad-hoc lancé au sein des plateformes de commentaires du projet en ligne de CEN-CENELEC.

L'approche sectorielle a été présentée par le Secrétaire générale de l'EBC avec des remarques sur les débats en cours sur la mise en œuvre de la réglementation sur les produits de la construction. Il a aussi fait des remarques sur la réussite récente de SBS dans l'introduction d'une simplification concrète pour les microentreprises dans le modèle pour les futures normes harmonisées sur les produits de construction. Parmi les autres sujets abordés au séminaire : la durabilité dans les produits de construction et la mise en œuvre des Eurocodes dans les pays baltiques. Et enfin, les discussions ont soulevé les questions de la disponibilité des normes dans les langues nationales ainsi que de l'importance d'abstraites de normes précis et pertinents afin d'identifier la bonne norme à acheter.

SBS continue à promouvoir le Guide 17

Le Guide 17 du CEN-CENELEC « Conseils pour les rédacteurs de normes prenant en compte les besoins des PME » représente un outil de cadre de travail pour faciliter l'inclusion des PME dans le processus d'ébauche des normes. La promotion et la mise en œuvre du Guide 17 représentent un des intérêts principaux de SBS. Dans le cadre du groupe de travail des PME du CEN-CENELEC, SBS a été le meneur dans la promotion du Guide 17 via des initiatives tel que le webinaire 10-10 co-organisé avec le CEN-CENELEC en mars 2015. Parallèlement à ceci, SBS a combiné ses efforts en travaillant avec les experts de SBS présents au niveau des comités techniques au CEN et au CENELEC. SBS travaille aussi sur une évaluation de l'application du Guide 17 dans des comités techniques sélectionnés.

De plus, pendant la réunion du groupe de travail des PME de CEN-CENELEC, il a été approuvé que les experts de SBS pourront rappeler l'utilisation du Guide 17 via des présentations préparées par SBS. Cette année, la promotion du Guide 17 a déjà commencé avec une de ces présentations donnée par l'expert de SBS, Riccardo Viaggi. Cette approche, avec le soutien du groupe de travail des PME de CEN-CENELEC, sera étendue à d'autres comités techniques dans lesquels participent des experts de SBS.

L'évaluation de l'inclusion des besoins de PME par les auteurs

SBS a dirigé un exercice de recherche sur les normes existantes et leur adéquation avec le Guide 17. Suite à la consultation auprès de ses membres, ces normes ont été sélectionnées pour l'exercice de recherche :

- ◆ les produits de sécurités manufacturés : l'ISO TC 94 SC 15 et les normes dans le CEN TC 79 ;
- ◆ la construction : EN 14351-2 ;
- ◆ les cheminées : prEN 16475-6 et prEN 13216-1 rev ;
- ◆ les cosmétiques : le TC 392 (documents JRC).

L'exercice de recherche est maintenant dans sa deuxième phase : évaluer et décrire les processus d'ébauche et les résultats des normes mentionnées ci-dessus avec la référence à la mise en œuvre des principes du Guide 17. La contribution et l'implication des associations et des experts constitueront un élément clé pour fournir aux parties prenantes une « prise de conscience » sur la mise en œuvre des principes du Guide 17 à travers la publication d'un rapport de SBS sur le résultat.

SBS participe aux réunions européennes stratégiques

SBS a activement participé dans diverses réunions avec des parties prenantes clés, parmi lesquelles les Etats membres (Comité sur les normes – Committee on Standards) et la Communauté européenne de normalisation (le Sommet européen et les Assemblées générales du CEN et du CENELEC).

La dernière réunion du Comité sur les normes avec les représentants des Etats membres européens, de la Commission européenne, des Organisations européennes de normalisation ainsi qu'avec SBS et les autres organisations de l'Annexe III a eu lieu le 27 avril 2015. Les principaux sujets de discussion étaient la version finale du compte-rendu indépendant du système européen de normalisation préparé par la société de conseils Ernst & Young ainsi que la révision du projet du Vademecum sur le système européen de normalisation.

De plus, SBS a contribué aux réunions annuelles du CEN et du CENELEC et au Sommet européen de normalisation du 3 au 5 juin 2015, toutes deux faisant partie du programme officiel de la Présidence lettone. Le thème du 4ème Sommet européen de normalisation était « Comment la normalisation peut soutenir la transition vers une économie plus propre et plus intelligente » avec un point central sur le secteur de la construction. En effet, le secteur représente une part importante du Marché unique européen et est particulièrement important pour l'économie lettone. SBS a activement contribué avec des présentations spécifiques dans une des sessions parallèles sur la conception et la gestion des bâtiments.

Les assemblées générales de CEN et de CENELEC étaient un signal important pour SBS, en tant que partenaire mais aussi en tant que meneur de deux projets sous le groupe de travail des PME du CEN-CENELEC. SBS accueille la réélection de Scott Steedman en tant que Vice-président politique et de Gudrún Rögnvaldardóttir en tant que Vice-président technique. M. Steedman préside le groupe de travail des PME et a été d'un grand soutien pour SBS en promouvant les activités de SBS et en soutenant l'inclusion des PME dans le système européen de normalisation.

SBS présente sa position sur le modelage de l'information sur la construction

SBS a contribué à l'avancement récent dans les activités de normalisation sur le modelage de l'information sur la construction en présentant sa position au 4ème Sommet européen sur la normalisation à Riga le 4 juin.

David Amadon (Directeur des affaires techniques de CAPEB et membre du conseil d'administration de SBS) a présenté la nécessité pour SBS de contribuer activement aux travaux de normalisation sur le BIM afin de représenter les intérêts des PME dans ce nouveau secteur. Il a expliqué comment la participation de SBS aux activités du CEN/TC 442 sur le BIM sera orientée pour éviter le développement de normes seulement applicable à une petite partie du marché ou déterminées par les intérêts commerciaux d'un nombre limité de parties prenantes et pour souligner les besoins et les attentes des micros, petites et moyennes entreprises dans la conception d'une

approche normalisée européenne au modelage de l'information sur la construction. Le propos de la conclusion de M. Amadon était le but de la consolidation d'une position des PME sur le BIM à travers l'implication des experts dans un comité miroir de SBS et celui d'une sensibilisation par l'information sur les travaux du CEN/TC 442 aux membres de SBS et aux parties prenantes pertinentes.

Le CEN BT accepte la version finale du modèle pour l'Annexe ZA

Les Comités techniques pertinents du CEN impliqués dans l'ébauche des normes harmonisées en vue d'un soutien au règlement de l'UE 305/2011 (CPR) sont encouragés à commencer immédiatement l'utilisation du nouveau modèle pour l'Annexe ZA. Ceci vient de la décision du Bureau technique (BT) du CEN d'approuver le document de conseils « la mise en œuvre de la réglementation des produits de construction (RPC) dans les normes harmonisées – modèle pour l'Annexe ZA ». La décision est opérationnelle depuis le 2 juin 2015 et vient d'un débat articulé où la proposition de SBS sur l'introduction de la référence pour les procédures simplifiées pour les micro-entreprises prévu par l'article 37 du PRC a été approuvée. Le document de conseils sera bientôt disponible sur les sites web du CEN (sous Construction/Guidance for specifications writers).

SBS participe au BT du CENELEC

Les 27 et 28 mai, SBS a participé au Bureau Technique (BT) du CENELEC en tant qu'observateur. Dans le contexte du partenariat avec le CEN-CENELEC, SBS participe aux réunions du BT sans droit de vote. Hormis les rapports techniques sur les sujets liés aux TC et aux normes, le BT a abordé les questions importantes pour tous les partenaires du CENELEC, se concentrant particulièrement sur l'issue de la réunion du CEN-CENELEC/BT WG 7 sur la 'réduction du temps de développement'. Le BT a soutenu la recommandation du WG7 d'établir une approche de projet pour les livrables mandatés et non-mandatés. De plus, le BT a décidé que le CCMC développera une proposition pour cette approche basée sur le projet ainsi que sur un plan détaillé de mise en œuvre. Ceci est prévu afin de s'éloigner de la période des trois ans.

De plus, le BT a décidé de soutenir la proposition du WG7 de diriger un groupe ad-hoc d'essai pour répondre à la demande de normalisation pour les systèmes de transports urbains intelligents. Le but est d'établir un groupe ad-hoc pour chaque demande de normalisation. Chaque groupe sera alors responsable de diriger le travail préparatoire des groupes de travail pertinents et considèrera les questions de contenu, de timing ou de dépendance/collaboration entre les organismes techniques ou OEN impliqués. Le rôle final du groupe ad-hoc sera de décider si un mandat doit être accepté ou refusé. L'issue du groupe d'essai sera évaluée afin de se mettre d'accord sur une recommandation au BT sur le but et le fonctionnement de ce genre de groupes ad-hoc, et sur les conditions pour les établir. Ces groupes incluront les membres et délégués permanents du BT, le CCMC, les présidents et secrétariats des TC concernés, un représentant du Forum des secteurs

(Sector Forum) le cas échéant, et des organisations partenaires intéressées. Les organisations partenaires peuvent participer au groupe ad-hoc si elles sont intéressées, et ceci même si elles ne sont pas représentées dans ce TC ; ceci est en effet un aspect très intéressant pour SBS et toutes les autres organisations de l'Annexe III. Le processus sera évalué après une année d'expérience.

Le groupe consultatif discute des caractéristiques des produits de protection incendie

La discussion au dernier groupe consultatif sur la construction le 8 mai s'est principalement centrée sur les questions liées aux incendies telles que :

- ◆ le travail de la CE sur les brouillons des actes délégués concernant la classification de certains produits de construction sans tester la réaction à la performance incendie ;
- ◆ l'introduction de la caractéristique essentielle de « combustion lumineuse et continue » de normes spécifiques ;
- ◆ l'évaluation de résistance incendie des façades ; et
- ◆ la modification du mandat M/105 (cheminées, conduits et produits spécifiques) ajoutant la caractéristique essentielle de « réaction au feu ».

La modification du mandat M/105 permet à la caractéristique essentielle de « réaction au feu » de ne pas être seulement applicable pour les doublures en plastique. Ceci a été initié à la demande des Etats membres à la CE de ne pas limiter cette caractéristique aux doublures en plastique, mais de l'étendre à d'autres composants des cheminées. SBS a partagé cette information avec l'expert dans le TC 166 WG 1 afin de permettre un suivi de la discussion dans les réunions pertinentes et d'assurer une mise en oeuvre de cette mesure en accord avec les intérêts des PME.

Cette réunion du groupe consultatif a aussi permis aux participants de discuter du statut des décisions prises pendant la réunion précédente en janvier. La CE a dès lors présenté l'accord final avec le CEN sur le nouveau modèle de l'Annexe ZA et l'accord à propos des activités sur l'ébauche du mandat au CEN d'introduire des nouvelles classes et des nouveaux seuils dans les normes harmonisées. Finalement, au vu de l'intérêt des Etats membres et des associations – y compris de SBS – d'ouvrir le débat sur la mise en oeuvre actuelle de l'article 5 de la réglementation sur les produits de construction, la CE a invité les délégations à contribuer à l'écriture afin d'approcher systématiquement la question au prochain Comité permanent sur la construction prévu pour mi-septembre 2015. SBS lancera une consultation parmi ses membres afin de rassembler des données sur la possibilité de déroger l'élaboration de la déclaration de performance.

Les services, les brevets et les ascenseurs

SBS a nommé des représentants pour prendre part dans des groupes d'experts sur des thématiques spécifiques principalement organisés par la Commission européenne. Le groupe de travail sur les ascenseurs est l'un de ces groupes composé de représentants et de parties prenantes des Etats membres et établi par la Commission européenne dans le but de discuter de l'application pratique

de la Directive 2014/33/EU sur les ascenseurs. L'expert de SBS, Guiseppe Iotti (EFESME), a participé au groupe de travail sur les ascenseurs au nom de SBS le 3 mars 2015. Le groupe de la directive sur les ascenseurs s'est occupé d'un nombre de questions pratiques liées à l'entrée en vigueur de la directive dans deux ans, telles que le renouvellement et l'accréditation de la notification pour les organismes notifiés dans le secteur des ascenseurs. La question de sécurité des ascenseurs avec un espace de sécurité vertical réduit a été rapportée aux membres du groupe de travail par Guiseppe Iotti et sera discutée plus en profondeur lors de la prochaine réunion en novembre.

Le 9 mars 2015, Andrea Scalia (Confartigianato Imprese) a représenté SBS au groupe de travail sur la normalisation et les brevets, celui-ci a aussi été établi par la Commission européenne. Les propos de la réunion reposaient sur la discussion liée aux mesures pour aligner les droits de propriété intellectuelle avec le besoin de normes accessibles. Un accent important a été mis sur les marchés technologiques pour les communications mobiles et les tablettes qui ont servis d'exemple influent sur la question entre les brevets et les normes. Les discussions traitaient des brevets essentiels de normes et des moyens pour assurer l'accessibilité de ce genre de brevets de ces technologies essentielles pour faire concurrence sur le marché, tels que des conditions (justes, raisonnables et non-discriminatoires), des groupes de brevets et des questions de transparence.

Le chargé de politique de ZDH, Tim Krögel, a représenté SBS au groupe consultatif stratégique sur les services le 24 avril. Cette réunion a offert au forum de représentants des organisations nationales de normalisation et au CEN la possibilité de discuter des normes dans le domaine des services. Ils ont notamment discuté du rapport du CEN sur les normes horizontales de services et du mandat M/517 de la Commission européenne.

BIM : SBS nomme un expert

A la dernière réunion du conseil d'administration de SBS le 27 mai à Paris, la nomination d'un nouvel expert a été approuvée pour le CEN/TC 442 sur le modelage de l'information sur la construction (BIM – Building Information Modelling). SBS sera donc représenté par Guido Sabatini (employé de l'EBC) jusqu'à ce qu'un processus officiel d'appel puisse être lancé.

Le BIM se présente comme un élément révolutionnaire pour mieux construire, plus rapidement et à moindre frais, et transforme la manière dont les bâtiments, les infrastructures et les services publics sont planifiés, conçus, construits et gérés. L'objectif du CEN/TC 442 est la normalisation dans le domaine de l'information du cycle de vie sémantique et structuré pour l'environnement construit. Le comité développera alors un lot structuré de normes, de spécifications et de rapports qui définissent les méthodologies à désigner, à écrire, à échanger, à suivre, à enregistrer et à prendre fermement en charge les données actives, les sémantiques et les processus en lien aux données géospatiales et aux autres données externes. Dans ce cadre, il est important que la perspective des PME à propos de l'application du BIM soit mise en avant, assurant que les outils développés soient accessibles par les artisans et les PME en termes de temps, de coûts et de compétences.

Nouvelles techniques

◆ CEN TC 250 SC5 WG5 – La conception des structures en bois

Le secteur des connecteurs en bois a toujours eu l'expérience d'un chevauchement entre le CEN et l'EOTA. C'est dû principalement au fait que certains grands fabricants ont décidé de ne pas apposer le marquage CE à leur produits en accord avec la norme EN 14592, considérée trop pauvre et non-applicable. En effet, ils ont agrandi le champ de leurs produits – y compris l'objet de renforcement (pas couvert par le mandat du CEN) – et ont demandé une Evaluation technique européenne (ETA – European Technical Assessment). Ils ont dès lors pu obtenir un marquage CE basé sur l'approbation allemande de manière plus rapide et efficace qu'en respectant la voie du CEN. En utilisant le marquage CE de l'EOTA en tant qu'outil de marketing, des grandes entreprises présentent leurs ETA comme du « marquage CE de classe A », par conséquent rendant indirectement le marquage du CEN comme de « classe B ». Cette approche de marketing est fort négative pour les intérêts des PME, puisqu'elle remet en cause leur marquage CE du CEN, les forçant à utiliser le marquage CE de l'EOTA plus cher pour accéder au marché européen.

Pour le moment, Eurocode 5 (conception des structures en bois) n'est pas cohérent avec le marquage CE de l'EOTA pour les connecteurs en bois. Ceci est dû au fait que les ETA de l'EOTA sont conçus différemment en ce qui concerne le renforcement des structures en bois, qui dévient de l'Eurocode 5, par l'ajout de nouveaux éléments supplémentaires qui ne font pas partie de l'Eurocode 5. Les efforts des PME sont utilisés pour la modification de la norme EN 14592 avec un travail en parallèle sur la conception des produits, l'ébauche d'une norme en coordination avec le CEN/TC 124 WG4 (connecteurs en bois) et le CEN/TC 250 SC5 WG5. Malgré le fait que les PME poussent à une révision rapide de l'Eurocode 5, ceci semble loin d'être concret. Il semble que le travail préparatoire pour l'Eurocode 5 est surtout réalisé à un niveau parallèle plus approfondi : le projet européen COST, accessible seulement par les universités impliquées.

Dans ce contexte, l'expert de SBS dans le domaine étudie l'établissement de contacts supplémentaires avec le COST, le cadre de travail européen qui soutient la coopération transnational entre chercheurs, ingénieurs et étudiants à travers l'Europe. Ceci pourrait permettre à l'expert de SBS de suivre le travail technique derrière l'Eurocode 5, et pourrait améliorer la coopération entre les universités travaillant sur l'Eurocode 5 via le COST et les universités travaillant avec des PME sur la révision de la norme EN 14592.

◆ CEN/TC 166 WG 1 – Les cheminées

Les discussions aux réunions du CEN/TC 166 WG1 à Berlin du 24 au 26 février et à Baiona (Espagne) du 28 au 30 avril se sont centrées – entre autres – sur la révision de la norme prEN 13216-1 « Cheminées – méthodes de contrôle pour les systèmes de cheminées – Partie 1 : méthodes générales de contrôle ». En particulier, elles se sont concentrées sur les configurations typiques (basiques) de contrôle d'un système concerné de cheminée (installé dans un assemblage spécifique de contrôle) afin d'établir une distance minimale au matériel combustible adjacent (en mm). La référence à la clause dans la norme prEN 13216-1, avec ces configurations typiques

(basiques) de contrôle, est alors faite dans une norme spécifique traitant des exigences générales des produits de cheminées ou directement dans une norme harmonisée pertinente de produits, toutes deux rédigées dans le CEN/TC 166. Ensuite, cette information peut être donnée dans la Déclaration de performance et pour le marquage CE de tels systèmes de cheminées lors de la mise sur le marché interne de ce produit, tous deux en accord avec la réglementation sur les produits de construction (EU) No. 305/2011.

Puisque aucune méthode spécifique de calcul n'est encore disponible pour établir la distance minimale au matériel de combustion adjacent, l'expert de SBS a proposé de se référer, dans la norme prEN, à la performance conventionnellement acceptée, c.-à-d. aux valeurs minimales (conservatrices) du tableau pour déclarer la distance minimale auxquelles les PME peuvent aussi facilement faire demande lors de l'évaluation de la performance de leurs produits de systèmes de cheminées.

Toutefois, les experts du CEN/TC 166 WG1 croient qu'une telle approche simplifiée pour cette question ne peut pas encore s'appliquer puisqu'il existe de nombreuses méthodes d'installation différentes pour les systèmes de cheminées sur le marché, ce qui se répercute significativement sur cette distance minimale. Ceci est aussi dû à différentes exigences réglementaires sur la question dans les Etats membres. Pour cette raison, l'expert de SBS a informé les membres de ce WG d'une autre voie possible pour simplifier cette question de distance minimale, c.-à-d. de se référer à la norme prEN pour les cas de « classés sans contrôles approfondis ». Malheureusement, cette approche nécessiterait de réaliser un nombre de contrôles initiaux sur une gamme d'installations où les résultats, avec les demandes et justificatifs, seraient alors soumis à la Commission européenne. Si une telle proposition devait être acceptée et finir dans un acte délégué publié de la Commission, les rédacteurs de cette norme prEN seraient en mesure de faire référence à un tel acte délégué. Dès lors permettant aux PME conformes aux exigences (présentent dans cet acte) de simplement l'appliquer sans contrôle supplémentaire lors de l'évaluation de la performance de leurs produits de systèmes de cheminée.

◆ CEN TC 207 – Les meubles

La norme EN 1116 (meubles de cuisine – coordonner les tailles des meubles de cuisine et des appareils de cuisine) a été émise pour enquête publique depuis juin 2015. L'objectif principal de cette norme existante est de coordonner les tailles des appareils électroniques dans la conception des cuisines. Cependant, il serait plus utile si la norme était un instrument de base de planning pour coordonner les tailles pour permettre aux fabricants de meubles de pouvoir aussi considérer les aspects ergonomiques et de sécurité. Alors que la norme est encore au stade d'objet de pré-travail, elle pourrait affecter tous les fabricants de meubles dans le futur. Via son expert, SBS continuera à surveiller les développements dans les mois à venir.

En février dernier, pendant la réunion du CEN WG 1, les développements suivants ont été abordés :

- le cadre qui clarifie que la norme spécifie les dimensions pour incorporer les appareils dans les unités de cuisine a été discuté ;

- les définitions pour les unités au sol et les unités au mur ont été ajoutées selon la norme EN 14749 ;
- la distance entre les taques de cuisson et l'extracteur sera ajoutée en tant que définition ;
- la hauteur des ouvertures des installations est actuellement limitée à une hauteur maximale de 1780 mm, même si le marché ne fournit pas une large gamme d'appareils plus élevés.

Le dernier point sur la hauteur sera probablement une question pour la discussion à la prochaine enquête.

◆ **eIDAS : le potentiel pour les PME en tant qu'utilisateurs et fournisseurs de services**

Les services de confiance d'identification et de signature électronique (eIDAS) représentent un outil important pour faciliter les transactions électroniques transfrontalières et trans-secteurielles avec un effet immense sur l'amélioration et promotion du marché interne européen. Suite à l'entrée en vigueur du règlement européen sur les services d'identification électronique et de confiance pour les transactions électroniques dans le marché interne le 1er Juillet 2014, le Comité des signatures et infrastructures électroniques (ESI) de l'Institut européen des normes de télécommunications (ETSI) travaille actuellement vers l'harmonisation des normes européennes (EN) en ligne avec le nouveau règlement (EU) No 910/2014.

Les services de confiance eIDAS permettent de créer et d'utiliser des documents électroniques sécurisés et vérifiés, des signatures électroniques légalement valables, d'authentifier des documents via des scellés électroniques et des accusés de réception électroniques. Permettant donc une meilleure transparence et responsabilité, une fiabilité des services et une interopérabilité des transactions électroniques nationales et transfrontalières. Les processus actuels d'ébauche des normes impliquent des opportunités importantes de marchés pour les PME qui peuvent bénéficier du nouveau cadre de travail légal du règlement (EU) No 910/2014 et des travaux de normalisation actuels en tant qu'utilisateurs de services et en tant que fournisseurs potentiels de services de confiance. En tant qu'utilisateurs des services eIDAS, les PME peuvent se lancer dans les transactions électroniques et, en tant que fournisseurs de services de confiance, les PME peuvent bénéficier d'un nouveau schéma de formation accessible.

Le Comité ESI a récemment approuvé la première ébauche de la norme EN 319 403 sur l'Evaluation de conformité des fournisseurs de services de confiance – Exigences pour les organismes d'évaluation de conformité évaluant les fournisseurs de services de confiance. La version actuelle fournit des opportunités importantes pour les PME d'offrir différents types de services de confiance dans l'Union européenne et au-delà. La condition pour cela est une accréditation par les organismes d'évaluation de conformité qui, toutefois, devraient être mis en place aussi vite que possible afin d'être conforme aux exigences du règlement sur les eIDAS. Pour la prochaine étape, le Comité ESI s'occupera des signatures numériques en tant que normes à plusieurs niveaux.

◆ CEN/TC 33 WG1 – Les portes internes

La norme prEN 14351-2 sur les portes internes sans caractéristiques d'incendie ou de fumée est la première norme sous la réglementation sur les produits de construction à être rédigée par le TC 33 WG1. Son vote formel a été lancé lors de la dernière réunion du TC 33 à Vienne en avril. Cette norme sera une étape importante pour la rédaction et la révision d'autres normes – telles que la norme 14251-1 sur les fenêtres externes et les portes sans caractéristiques d'incendie ou de fumée – et pourra être utilisée pour définir le plan de toutes les normes à discuter dans tous les groupes de travail du TC 33.

La pertinence de la discussion pour les intérêts des PME s'est centrée sur la mise en œuvre des procédures simplifiées pour les contrôles de type initial et les règles d'interchangeabilité des composants. De plus, la discussion sur la norme prEN 14351-1 a traité de la nécessité de se référer aux valeurs exhaustives pour la détermination (sans contrôles) du tableau des propriétés acoustiques. Dans le but d'une utilisation de méthodes moins onéreuses pour l'évaluation des produits de construction, l'expert de SBS dans le TC 33 WG 1 a présenté – et développera d'avantage – une proposition pour obtenir des règles simples pour l'interpolation entre les résultats des contrôles, ceci afin d'éviter la multiplication des contrôles.

◆ ISO TC 178 WG 4 – Les ascenseurs

Pour faciliter la Barrière technique globale – le libre-échange, l'ISO TC 178 compte ouvrir un article de travail préliminaire pour se pencher sur la création d'une norme prescriptive EN/ISO de sécurité, initialement nommée ISO 22559 XX, basée sur la norme EN 81 et la norme EN 81-50.

Suite à la vérification menée par le président de l'ISO TC 178 de la faisabilité d'une « ébauche de plan d'action », le Groupe de travail de convergence a préparé une « ébauche de plan de travail » acceptée par le WG4 du TC. Le Groupe de travail de convergence soutient le WG4 en préparant les ébauches initiales menant à la convergence de différentes normes locales de sécurité pour les ascenseurs vers des normes mondiales. Le « Plan de travail des actions, raisons et méthodes de mise en œuvre de la norme ISO 22559/6-7 » vise à expliquer les objectifs et étapes nécessaires variées pour compléter le processus.

Dès lors, chaque code local du groupe d'étude (EUSG pour l'Europe, NASG pour l'Amérique du Nord, JPSG pour le Japon) est chargé d'associer les exigences actuelles et établies avec les normes nationales pertinentes, afin d'être enfin en accord avec le document ISO TS X. Afin de compléter entièrement l'association avec les deux normes EN 81-20 et EN 81-50, une nouvelle norme ISO TS Y est en développement. L'inclusion d'une telle norme supplémentaire dans les séries ISO 22550 compléterait parfaitement la couverture de toutes les exigences nécessaires pour effectuer correctement les évaluations de conformité des ascenseurs et des composants de sécurité pertinents pour les exigences de la norme ISO 22559-1.

Il est essentiel que le document final ne dévie pas des règles établies par les normes européennes. En effet, les normes européennes ont été développées afin d'inclure la plupart des besoins des PME locales pour un marché égale et pour des activités d'après-vente.

◆ Dispositifs de protection respiratoire (DPR) – ISO TC94 SC15

Le projet de l'ISO sur la norme EN 17420-1 (Dispositifs de protection respiratoire – Exigence de performance – Partie 1 : Dispositifs de gaz respirable fournis) et la norme EN 17420-2 (Dispositifs de protection respiratoire – Exigence de performance – Partie 2 : Appareils de filtration) a été retiré avant la date limite et sera rétabli en juillet 2015. Ceci est suite aux 600 commentaires convaincants reçu sur le Comité d'ébauche (CD – Committee Draft) et son rejet au scrutin public. En attendant, le CD a été corrigé afin de prendre en compte les commentaires reçus et sera présenté en tant que Proposition de nouvel objet de travail. La nouvelle proposition, toutefois, aura déjà de l'avance par rapport à un processus équivalent puisqu'elle dérive du travail entrepris au cours des 12 dernières années.

En tant que remarque générale, l'introduction d'un système de classification nouveau et plus compliqué pour les DPR exigent des formations coûteuses pour les utilisateurs, spécialement pour les PME. Ceci serait un coût inutile et à peine tolérable pour les PME, de plus cela pourrait mettre en danger les travailleurs devant complètement changer leurs habitudes afin de sélectionner et devant porter les DPR marqués et catégorisés d'une manière différente et plus compliquée.

La norme ISO 17420 impactera aussi énormément les fabricants des DPR et les PME en particulier. En fait, les DPR tombent sous la directive 89/686 de la CE et seront certifiées en conséquence. La quantité et la complexité des tests exigés par la norme ISO 17420 causeront une augmentation quintuple des coûts de certification. L'augmentation des coûts causée par la norme ISO 17420 améliorera le bénéfice non-prouvé à court terme et il y aura donc moins de sécurité sur le lieu de travail, ce qui est exactement l'opposé de la nouvelle norme.



4, Rue Jacques de Lalaing
B-1040 Brussels
Tél: +32.2.285.07.27
Email: info@sbs-sme.eu

www.sbs-sme.eu

Small Business Standards (SBS) est une association européenne sans but lucrative établie en 2013 avec le soutien de la Commission européenne. SBS est exclusivement consacrée à représenter et défendre les intérêts des PME dans le système de normalisation au niveau européen et international.

Ses 22 membres sont des associations sectorielles et inter professionnelles, nationales et européennes représentant les PME à travers toutes l'Europe. L'adhésion est donc ouverte à toutes les associations correspondant à ces critères.

SBS a été créée pour répondre à l'aspiration de l'Union européenne afin de rendre le système de normalisation aussi inclusif, transparent et ouvert que possible, en renforçant la participation des parties prenantes « faibles » telles que les PME.



Le travail entrepris par SBS est mandaté et financé par la Commission européenne